

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE
MERCREDI 7 OCTOBRE 2009, À 19 HEURES 30
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DES APPALACHES
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Jean Binette	Beaulac-Garthby
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
Mme	Hélène Faucher	Adstock
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
Mme	Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Pierre Quirion	Adstock
M.	Rock Rousseau	Disraeli Ville
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Luc Berthold	Thetford Mines
M.	Bruno Vézina	Irlande

SONT ABSENTS :

M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien

La séance est ouverte sous la présidence de la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher. M. Alain Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à la réunion.

1 PENSÉE ET MOT DE BIENVENUE

La session est ouverte à 19 h 30 et la pensée qui suit est lue par la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue aux maires présents :

« On a toujours le choix. On est même la somme de ses choix. »

(Joseph O'Connor)

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-2009-10-5687

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
 - 3.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 9 septembre 2009

- 3.2. Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 9 septembre
- 4. Période de questions
- 5. Rapport des comités
 - 5.1. Comité administratif du 6 octobre 2009
- 6. Correspondance
- 7. Demande de rencontre
- 8. Gestion financière et administrative
 - 8.1. Comptes payés
 - 8.2. Gestion des ressources humaines
 - 8.3. Services financiers
- 9. Aménagement du territoire
 - 9.1. Certificats de conformité
 - 9.2. Règlement n° 113 modifiant le schéma d'aménagement révisé
 - 9.3. Règlement n° 114 modifiant le schéma d'aménagement révisé
 - 9.4. Demandes à portée collective
- 10. Réflexion stratégique de la MRC
 - 10.1. Localisation des bureaux de la MRC
- 11. Sécurité publique
 - 11.1. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 11.2. Décision récente de la CSST
- 12. Environnement
 - 12.1. Récupération Frontenac
 - 12.2. Gestion de l'eau
- 13. Développement économique
 - 13.1. Internet haute vitesse
 - 13.2. Programme RénoVillage
 - 13.3. Transport collectif en Chaudière-Appalaches
 - 13.4. Fermeture de la route 112
 - 13.5. Office de tourisme de la MRC des Appalaches
 - 13.6. Développement éolien
 - 13.7. Fonds de soutien aux territoires en difficulté
- 14. Pacte rural 2007-2014
 - 14.1. Projets locaux
- 15. Demande de commandite
 - 15.1. Activités régionales
- 16. Demande d'appui
 - 16.1. Société de développement économique de la région de Thetford
- 17. Varia
 - 17.1. Projet de Centre d'affaires et de congrès
 - 17.2. Matières résiduelles fertilisantes
 - 17.3. Politique Jeunesse
- 18. Prochaine rencontre
- 19. Levée de la séance

Adopté

3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2009

CM-2009-10-5688

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2009.

Adopté

3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 9 septembre

3.2.1 Évaluation foncière

Le directeur général indique qu'une première rencontre de travail a eu lieu avec la Ville de Disraeli relativement au renouvellement de l'entente de services. Le dossier suit son cours.

3.2.2 Révision du schéma d'aménagement

Le directeur général mentionne que la MRC a reçu confirmation d'une prolongation du délai pour le dépôt du premier projet révisé jusqu'au 10 avril 2010. Le ministère ne procède que par périodes consécutives de 6 mois.

3.2.3 Gestion des matières résiduelles – Comité Inter-MRC

Le directeur général confirme que la MRC reçoit les résolutions demandées aux municipalités et MRC partenaires pour la poursuite du projet. Les représentants de la MRC du Granit seront rencontrés jeudi soir. Les représentants du consortium intégrant la firme Roche seront rencontrés pour obtenir des précisions sur le procédé proposé (3e voie requise ou non). La municipalité de Plessisville pourrait éventuellement être intéressée à se joindre au regroupement.

3.2.4 Concours d'œuvres d'art suprarégional

L'entente d'une année a été conclue par la MRC et la SDERT a confirmé sa participation. Sur recommandation du Comité du Pacte rural, il est convenu que M. François Cinq-mars, directeur du Musée minéralogique et minier de Thetford Mines, représentera la MRC au sein du comité de sélection du concours et que Mme Louise Nadeau, agent rural de la MRC qui œuvre à l'élaboration de la politique culturelle régionale, participera au comité de suivi.

3.2.5 Entretien du réseau routier local

Le directeur général présente les réponses reçues par la MRC dans ce dossier. Une discussion s'en suit.

3.2.6 Politique culturelle

Le directeur général mentionne que les travaux se poursuivent pour un dépôt dans les meilleurs délais.

3.2.7 La Minute touristique

Madame Josette Vaillancourt rappelle que le souper champêtre annuel de l'Office de tourisme de la MRC des Appalaches aura lieu le samedi 24 octobre prochain. Elle souligne également les activités à venir au Musée minéralogique et minier de Thetford. Monsieur Luc Berthold indique que plus de 1 000 personnes ont visité les installations ciblées dans le cadre du projet KBB lors de la journée portes ouvertes organisée par le Musée.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

5 RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Comité administratif du 6 octobre 2009

Copie du projet préliminaire de procès-verbal de la réunion du Comité administratif tenue le mardi 6 octobre 2009 est déposée.

6 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière n'est déposée.

7 DEMANDES DE RENCONTRE

Aucune demande de rencontre n'a été reçue pour la séance ordinaire du mercredi 25 novembre 2009.

8 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

8.1 Comptes payés

CM-2009-10-5689

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'entériner le paiement, pour la période du 1er au 30 septembre, des comptes suivants, pour un montant total de 179 388,45 \$, et correspondant aux chèques numéros 6391 à 6420 inclusivement, pour un montant de 106 751,04 \$, huit (8) paiements automatiques, pour un montant de 30 491,76 \$, et cinq (5) prélèvements pour les salaires, pour un montant de 42 145,65 \$.

Adopté

8.2 Gestion des ressources humaines

Le directeur général présente le résultat des discussions menées avec les représentants de la partie syndicale en vue du renouvellement de la convention collective. Les paramètres de négociation ont été déterminés par les membres du Comité administratif qui, après analyse de la proposition, en recommandent l'acceptation par le Conseil.

CM-2009-10-5690

Considérant le projet déposé par le directeur général de renouvellement de la convention collective pour la période du 4 janvier 2009 au 31 décembre 2012 inclusivement;

Considérant les précisions apportées et la présentation des éléments à incidences monétaires inclus dans le projet de proposition patronale;

Considérant la recommandation favorable formulée par les membres du Comité administratif;

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à déposer le projet de renouvellement de la convention collective pour la période du 4 janvier 2009 au 31 décembre 2012 inclusivement, tel que soumis.

Il est également résolu, advenant que ce projet soit entériné par les membres de l'accréditation syndicale, d'autoriser la préfet et le directeur général à signer tout document requis pour son entrée en vigueur.

Adopté

8.3 Services financiers

Le directeur général présente les modifications à l'entente pour la fourniture des services financiers que désire apporter le Centre financier aux entreprises de L'Amiante et présentées lors d'une rencontre tenue le 5 octobre dernier.

CM-2009-10-5691

Considérant les modifications demandées à l'entente pour la fourniture des services financiers par le Centre financier aux entreprises de L'Amiante et applicables à compter du 1^{er} janvier 2010;

Considérant l'importance de l'implication sociale et communautaire des caisses Desjardins sur le territoire de la MRC des Appalaches;

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement :

- ⇒ d'entériner la fermeture de la marge de crédit de la MRC;
- ⇒ de conclure une entente avec le Centre financier aux entreprises Desjardins pour la fourniture des services financiers courants à la MRC, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, en fonction d'une tarification mensuelle de 37,00 \$, telle que proposée.

Adopté

9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1 Certificats de conformité

9.1.1 Paroisse de Disraeli – Règlement 358-2009

CM-2009-10-5692

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 358-2009 de la Paroisse de Disraeli, modifiant le plan d'urbanisme n° 216 en concordance avec l'entrée en vigueur du règlement n° 112 de la MRC modifiant le schéma d'aménagement révisé.

Adopté

9.1.2 Paroisse de Disraeli – Règlement 359-2009

CM-2009-10-5693

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 359-2009 de la Paroisse de Disraeli, modifiant le

règlement de zonage n° 219 en concordance avec l'entrée en vigueur du règlement n° 112 de la MRC modifiant le schéma d'aménagement révisé.

Adopté

9.2 Règlement numéro 113 modifiant le schéma d'aménagement révisé

CM-2009-10-5694

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'adopter le document indiquant la nature des modifications que la municipalité de Saint-Julien devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 113 de la MRC, modifiant le schéma d'aménagement révisé, par un renvoi à celui adopté lors de la séance du Conseil des maires du 15 avril 2009 en vertu de la résolution numéro CM-2009-04-5553.

Adopté

9.3 Règlement numéro 114 modifiant le schéma d'aménagement révisé

CM-2009-10-5695

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement d'adopter le document indiquant la nature des modifications que la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce devra apporter à sa réglementation d'urbanisme suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 114 de la MRC, modifiant le schéma d'aménagement révisé, par un renvoi à celui adopté lors de la séance du Conseil des maires du 15 avril 2009 en vertu de la résolution numéro CM-2009-04-5558.

Adopté

9.4 Demandes à portée collective

Après discussions, il est convenu que la MRC organisera, en janvier 2010, une soirée d'information à l'intention des élus municipaux relativement à l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire agricole et à laquelle seront invités les préfets de MRC ayant conclu une entente en vertu de l'article 59 et dont l'appréciation de cet exercice diffère.

10 RÉFLEXION STRATÉGIQUE DE LA MRC

10.1 Localisation des bureaux de la MRC

CM-2009-10-5696

Considérant que les bureaux présentement occupés par la MRC sont exigus et ne répondent plus aux exigences opérationnelles actuelles;

Considérant que l'offre de services à la population serait optimisée en regroupant certains organismes au même endroit que la MRC, notamment en ce qui concerne son Centre local de développement, soit la Société de développement économique de la région de Thetford;

Considérant que les travaux de relocalisation des bureaux administratifs de la MRC sont admissibles à une aide financière cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités (PIQM);

Considérant qu'en vertu de sa résolution numéro CM-2008-09-5359, adoptée lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2008, le Conseil des maires de la MRC des Appalaches avait entériné les travaux du Comité des immobilisations et avait invité ses membres à poursuivre leurs réflexions quant à la relocalisation des bureaux de la MRC;

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour la relocalisation des bureaux de la MRC, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités (PIQM), d'un montant de 1 216 830 \$.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général de la MRC à signer tout document requis à cet effet et de mandater le Comité des immobilisations pour poursuivre les démarches initiées.

Adopté

11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Un compte rendu des derniers événements survenus dans ce dossier est effectué par le directeur général. Il dépose également la version préliminaire du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, telle qu'entérinée par l'ensemble des 19 municipalités localisées sur le territoire de la MRC. Une discussion s'en suit.

CM-2009-10-5697

Considérant que la version préliminaire du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Appalaches a été dûment entérinée, par résolution, par chacune des 19 municipalités localisées sur son territoire;

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'autoriser le personnel de la MRC à procéder aux consultations prévues par la loi, en vue d'un dépôt de la version finale du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC qui aura lieu lors de la séance ordinaire du Conseil des maires du mercredi 25 novembre prochain.

Adopté

11.2 Décision récente de la CSST

Le directeur général effectue un suivi du dossier.

12 ENVIRONNEMENT

12.1 Récupération Frontenac

Le directeur général effectue un suivi du dossier.

12.2 Gestion de l'eau

Le directeur général participera au Forum régional sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant en Chaudière-Appalaches qui aura lieu le vendredi 23 octobre prochain, à Scott.

13 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1 Internet haute vitesse – Comité MRC

Le directeur général présente un état d'avancement des travaux en vue du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral avant le vendredi 23 octobre prochain. Une conférence de presse sera tenue le lundi 19 octobre prochain pour présenter l'initiative de la MRC et pour annoncer le dépôt des demandes d'aides financières. Une discussion s'en suit.

13.2 Programme RénoVillage

CM-2009-10-5698

Considérant que la Société d'habitation du Québec s'enquiert auprès des MRC du Québec de leurs besoins pouvant justifier l'octroi de fonds additionnels pour la période se terminant le 31 mars 2010;

Considérant que la MRC compte actuellement plus de demandes d'aide financière qu'elle ne peut en traiter en fonction de l'enveloppe financière qui lui a été initialement octroyée et qu'elle s'attend même à en recevoir incessamment de nouvelles;

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement de déposer une demande de budget additionnel de 125 000 \$ auprès de la Société d'habitation du Québec, dans le cadre du Programme RénoVillage, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars prochain.

Adopté

13.3 Transport collectif en Chaudière-Appalaches

Le directeur général présente le compte rendu des rencontres tenues sur l'initiative de la direction régionale du ministère des Transports. Une discussion s'en suit.

13.4 Fermeture de la route 112

Un suivi du dossier est effectué, notamment en ce qui concerne les travaux initiés pour l'ouverture d'une voie de circulation temporaire de même que la rencontre tenue à la MRC avec les représentants du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. La MRC interpellera le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le but d'obtenir une aide financière pour les commerces et les entreprises affectés par la catastrophe naturelle ayant causé la fermeture de la route 112.

13.5 Office de tourisme de la MRC des Appalaches

Un rappel est effectué à l'effet que la 5^e édition du Souper Champêtre aura lieu le samedi 24 octobre prochain.

13.6 Développement éolien

Le président de la commission d'enquête sur le projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins remercie la MRC des Appalaches pour sa participation lors de la première partie des audiences publiques et pour l'expertise apportée par son personnel.

13.7 Fonds de soutien aux territoires en difficulté

CM-2009-10-5699

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire propose à la MRC de signer un nouveau contrat de diversification et de développement, dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, par lequel une aide financière additionnelle de 570 000 \$ serait accordée à la MRC;

Il est proposé par M. Roch Rousseau et résolu unanimement d'autoriser la préfet de la MRC, Mme Hélène Faucher, à signer le contrat de diversification et de développement, dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, tel que proposé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et par lequel une aide financière additionnelle de 570 000 \$ est accordée à la MRC.

Adopté

14 PACTE RURAL 2007-2014

14.1 Projets Locaux

14.1.1 Municipalité de Disraeli Paroisse

CM-2009-10-5700

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Disraeli Paroisse, relativement à la réalisation de deux (2) affiches identifiant le territoire et d'un panneau sur le terrain des édifices municipaux, pour un montant demandé au Pacte rural de 14 400 \$ sur un coût total de 18 000 \$;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 14 400,00 \$.

Adopté

14.1.2 Municipalité de Beaulac-Garthby

CM-2009-10-5701

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la

municipalité de Beaulac-Garthby, relativement à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la salle des loisirs, pour un montant demandé au Pacte rural de 3 216 \$ sur un coût total de 4 020 \$;

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 3 216 \$.

Adopté

14.1.3 Municipalité de Saint-Fortunat

CM-2009-10-5702

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Fortunat, pour poursuivre l'aménagement de la salle communautaire afin de faire la mise aux normes du système électrique pour un montant demandé au Pacte rural de 7 338 \$ sur un coût total de 9 172 \$;

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 7 338 \$.

Adopté

15 DEMANDES DE COMMANDITE

15.1 Activités régionales

15.1.1 Gala Jeunes Personnalités 2009

Un rappel est effectué à l'effet que la 8^e édition du Gala Jeunes Personnalités aura lieu le vendredi 20 novembre prochain.

15.1.2 Focus Entrepreneurial 2009

Un rappel est effectué à l'effet que l'édition 2009 du Focus Entrepreneurial aura lieu le mercredi 21 octobre prochain.

16 DEMANDES D'APPUI

16.1 Société de développement économique de la région de Thetford

CM-2009-10-5703

Considérant que, dans une correspondance datée du 6 octobre 2009, la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD) demande au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, de reporter jusqu'au 30 novembre 2010 la date limite pour faire appel de la troisième et dernière tranche du prêt qui lui a été accordé par son ministère, au montant de 145 165,33 \$;

Considérant que cette demande découle de la crise économique mondiale qui a eu une incidence significative sur les entreprises de notre région au cours des deux dernières années;

Considérant qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle sur laquelle les acteurs économiques de la région n'ont aucun contrôle;

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement que la MRC des Appalaches appuie inconditionnellement la demande formulée par la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD) et, par conséquent, demande au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Clément Gignac, d'accorder un report jusqu'au 30 novembre 2010 de la date limite pour faire appel de la troisième et dernière tranche du prêt qui lui a été accordé par son ministère, au montant de 145 165,33 \$.

Adopté

17 **VARIA**

17.1 **Projet de centre d'affaires et de congrès**

CM-2009-10-5704

Considérant que l'entreprise « *Société immobilière Fidélité* » entend déposer une demande d'aide financière pour la construction d'un Centre d'affaires et de congrès à Thetford Mines auprès du gouvernement fédéral, dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, par l'entremise du Fonds d'adaptation des collectivités;

Considérant que la réalisation de ce projet structurant, soumis par l'entreprise « *Société immobilière Fidélité* », permettrait de doter la région d'une infrastructure dont le manque est criant et exprimé depuis de nombreuses années par un grand nombre d'intervenants socioéconomiques du territoire;

Considérant que la construction d'un Centre d'affaires et de congrès à Thetford Mines permettrait à la région de majorer son offre de produit touristique tout en lui permettant de tenir certains événements d'envergure dont les retombées profiteraient à l'ensemble de la MRC;

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement que la MRC des Appalaches appuie le projet de construction d'un Centre d'affaires et de congrès à Thetford Mines, tel que déposé par l'entreprise « *Société immobilière Fidélité* » auprès du gouvernement fédéral, dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, par l'entremise du Fonds d'adaptation des collectivités.

Adopté

17.2 **Dossier des matières résiduelles fertilisantes (MRF)**

M. Bruno Vézina fait état d'un jugement favorable du règlement adopté par la municipalité d'Elgin et interdisant l'épandage des MRF sur son territoire. La MRC prendra connaissance de ce jugement et en transmettra une copie aux municipalités de son territoire, de même que du règlement concerné.

17.3 Politique jeunesse

M. Luc Berthold présente la démarche initiée par la Ville de Thetford Mines en vue de l'élaboration d'une première politique jeunesse. Considérant l'incidence d'une telle démarche pour l'ensemble de la région, un représentant de la MRC sera désigné lors de la séance ordinaire du Conseil des maires du mercredi 25 novembre prochain.

Le personnel de la MRC assumera l'intérim pour les rencontres de travail qui se tiendront d'ici cette date.

18 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 25 novembre 2009.

Une rencontre de travail relativement aux prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2010 est planifiée pour le mercredi 18 novembre 2009.

19 LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-2009-10-5705

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 22 h 05.

Adopté

**HÉLÈNE FAUCHER
PRÉFET**

**ALAIN GRAVEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**